



Termes de référence – Vivier et Réseau de bénévoles AMGE

NOTRE OBJECTIF ET NOTRE AMBITION COMMUNS :

L'AMGE est une organisation dirigée et gérée par des bénévoles. Nous reconnaissons leur contribution essentielle à la réalisation de notre vision, de notre mission et de nos objectifs. Le Vivier de bénévoles de l'AMGE vise à renforcer notre capacité à œuvrer en faveur de la mission et de la vision de l'AMGE.

Le Vivier rassemble des bénévoles divers-es, issu-es du monde entier, engagé-es à mettre leurs compétences et leur temps au service de l'AMGE. Les membres font généralement partie d'une organisation membre de l'AMGE et peuvent être de tout genre, origine culturelle, origine géographique, orientation sexuelle, religion ou croyance.

Tous les membres du Vivier font partie du Réseau de bénévoles de l'AMGE, un espace dédié au partage des opportunités de bénévolat, à l'apprentissage et à la création d'amitiés internationales en ligne. Le Réseau est hébergé sur Campfire, la maison numérique de l'AMGE.

OBJECTIF DU VIVIER ET DU RÉSEAU DE BÉNÉVOLES DE L'AMGE

L'objectif du Vivier de bénévoles de l'AMGE est de contribuer à la mise en œuvre des plans stratégiques et opérationnels de l'AMGE, en mobilisant des personnes qualifiées, guidées par les valeurs, qui soutiennent la mise en œuvre de la stratégie mondiale, des programmes et des actions de renforcement des capacités de l'AMGE.

Ces plans stratégiques sont approuvés par la Conférence mondiale, stratégiquement pilotés par le Conseil mondial, supervisés par la directrice générale de l'AMGE, et ancrés dans notre mission et notre vision,

Afin de gérer efficacement les opportunités de bénévolat et d'offrir une expérience cohérente et de haute qualité à l'ensemble de nos bénévoles, chaque membre fait partie du Vivier de bénévoles de l'AMGE¹ et est connecté au Réseau de bénévoles de l'AMGE sur Campfire.

¹ Le Vivier regroupe les personnes souhaitant s'engager bénévolement pour l'AMGE et prêtes à participer à des activités bénévoles ; elles sont organisées en réseau sur Campfire.



Le Réseau de bénévoles de l'AMGE est :

1. Un réseau visant à faciliter le partage des bonnes pratiques et des idées.
2. Une communauté d'apprentissage et une source d'opportunités de développement personnel pour les bénévoles de l'AMGE.
3. Une plateforme où sont publiées des opportunités de bénévolat variées (en termes de portée, de thèmes et de durée). Certaines requièrent des compétences spécifiques ; d'autres sont ouvertes à tou-te-s, quel que soit les parcours ou les expériences.

Les opportunités de bénévolat peuvent inclure (sans s'y limiter) :

- Fournir un service consultatif à une organisation membre (OM) ou une Association composante (AC) pour les accompagner sur une priorité spécifique.
- Rejoindre une équipe pour faciliter un atelier AMGE à venir, à l'échelle mondiale, régionale ou nationale, ou toute autre expérience internationale de l'AMGE.
- Contribuer à l'élaboration d'une nouvelle ressource de programme pour filles, d'un curriculum, de matériel pédagogique ou d'un outil de renforcement des capacités.
- Traduire, interpréter ou adapter les ressources de l'AMGE pour différents contextes.
- Soutenir un programme, un projet, des consultations, des campagnes et/ou des initiatives de leadership à l'échelle mondiale, nationale, régionale ou transrégionale.
- Mentorer et accompagner d'autres bénévoles.
- Assurer la communication, la conception graphique de documents et de matériaux ou le montage vidéo.

ADHESION AU VIVIER ET AU RESEAU DE BENEVOLES DE L'AMGE

L'adhésion comprend les catégories suivantes :

Membres d'une organisation membre de l'AMGE	Nécessite l'approbation de l'organisation membre (OM) ou de l'association composante (AC). Ces bénévoles n'agissent pas au nom de leur OM / CA ils-elles effectuent du bénévolat pour l'AMGE.
Personnes non-membres de l'AMGE (Expert-e-s externes)	Doivent être recommandé.e par une.e membre de l'équipe mondiale et ne peuvent représenter aucune OM / AC.
Ancien-ne-s membres d'organisations membres de l'AMGE	Les personnes qui ne sont plus membres d'une OM/AC rejoignent le Vivier en tant qu'expert-es externes, avec le soutien d'un-e membre de l'Équipe mondiale. L'AMGE informera leur ancienne OM/AC et demandera s'il existe une raison valable de refuser l'adhésion (par exemple, des enquêtes en cours ou des procédures disciplinaires liées à cette candidature au sein de l'OM/AC).

Revue : Ces termes de référence ont été mis à jour pour la dernière fois en avril 2026 et seront revus en avril 2027.



Rejoindre le Vivier ne crée aucune obligation d'accepter un rôle qui vous est proposé. Tous les rôles sont proposés et attribués sur une base volontaire, et il est possible de cesser toute activité bénévole à tout moment. L'AMGE veille à fournir à l'ensemble des bénévoles leur droit à l'information (tel que défini dans les politiques pertinentes de l'AMGE) avant leur intégration au Vivier.

Les membres du Vivier de bénévoles de l'AMGE **ne représentent pas** leur Organisation membre dans LE CADRE DE leurs activités au sein du Réseau de bénévoles, ni lors de toute opportunité de bénévolat ou d'événements externes de l'AMGE.

L'adhésion à une équipe de projet bénévole spécifique, ou au Vivier et au Réseau, peut être résiliée à tout moment, sur notification écrite de la ou du bénévole, de l'OM/AC, ou de l'AMGE. Lorsque cela concerne l'AMGE, la procédure sera conduite conformément AUX politiques et procédures établies DE L'AMGE.

NOS RESPONSABILITÉS COLLECTIVES ET INDIVIDUELLES

En tant que membre du Vivier et du Réseau de bénévoles de l'AMGE, je m'engage à :

1. Agir en tant qu'ambassadeur(-rice) positif(-ve) du Mouvement des Guides et des Éclaireuses.
2. Apprendre à connaître le modèle de leadership des guides et des éclaireuses et le mettre en pratique de manière consciente.
1. Être un modèle des [valeurs de l'AMGE](#), en étant orienté(e) vers les membres, courageux(-se), valorisant(e), inclusif(-ve) et transparent(e) dans la mise en œuvre de notre mission et vision.
3. Faire preuve de soin et de respect envers toutes les personnes avec lesquelles j'interagis, en veillant à ce que chacun.e se sente en sécurité et soutenu.e.
4. Suivre les directives appropriées afin assurer le bien-être des personnes avec lesquelles je travaille, en particulier les enfants et les jeunes.
5. Comprendre et accepter de toujours respecter les politiques, procédures et le Code de conduite de l'AMGE.

COMMENT TRAVAILLERONS-NOUS ENSEMBLE

Candidature aux opportunités de bénévolat proposées dans le Réseau : Toutes les opportunités seront publiées sur Campfire et les candidatures ne pourront être soumises que via cette plateforme. Les membres du Vivier sont invité.es à lire attentivement les critères et les instructions de candidature avant de postuler. Les décisions concernant les candidat-e-s retenu-e-s relèvent du personnel recruteur ou des bénévoles responsables.

De nombreux-ses membres du Vivier seront engagé-e-s dans au moins une opportunité, mais il est également possible d'être simplement membre du Vivier et du Réseau, et d'apprendre en attendant qu'une opportunité se présente. Les membres déjà bénévoles sur un projet ou un rôle spécifique qui souhaitent postuler à une opportunité supplémentaire doivent d'abord en discuter avec leur responsable actuel-le (personnel ou bénévole).

Durée de l'engagement et investissement en temps : L'adhésion est d'une durée de six ans, à compter de la date à laquelle l'organisation membre signe le formulaire de candidature, et peut être renouvelée avec l'accord de toutes les parties. Les missions peuvent aller de quelques heures à plusieurs semaines ou mois, avec des attentes clairement définies à l'avance. Les bénévoles sont invité-e-s à répondre aux invitations de mission dans les délai impartis.

Revue : Ces termes de référence ont été mis à jour pour la dernière fois en avril 2026 et seront revus en avril 2027.



Travail à distance : Les membres du Vivier devront s'engager dans le Réseau et sur les projets bénévoles à distance via la plateforme Campfire, et devront disposer d'un accès à Internet. Les membres doivent maintenir leur profil Campfire à jour et sont encouragé-es, dans la mesure du possible, à utiliser Campfire pour communiquer avec les autres membres. Un nombre limité de rôles peut nécessiter des déplacements pour des réunions ou des événements en présentiel.

Développement personnel : Tou-te-s les membres sont invité-e-s à se développer, apprendre et réfléchir en utilisant le soutien et les ressources disponibles dans le Réseau de bénévoles. Les membres sont également encouragé-e-s à mettre en pratique leurs apprentissages au bénéfice de leur OM/AC.

Communication : Les membres sont invité-e-s à lire et, si nécessaire, à répondre aux communications envoyées par leur OM/AC ou par l'AMGE concernant leur participation au Vivier. Ils-Elles sont également tenu-e-s d'informer leur OM/AC des opportunités de bénévolat entreprises via le Vivier. Lorsqu'une opportunité implique un voyage international ou lorsqu'une personne est sélectionnée pour un rôle bénévole majeur ou de longue durée, l'AMGE en informera également directement l'OM/AC. Les membres sont invité-e-s à tenir les équipes de projet bénévoles informées de l'avancement des actions ou tâches convenues et à signaler tout problème au plus tôt.

Conformité : Les membres sont invité-e-s à lire et à comprendre les principales politiques de l'AMGE lors de leur intégration et à les respecter en tant que bénévoles de l'AMGE. Les mises à jour sont communiquées lors de la révision d'une politique ou du lancement d'une nouvelle politique. Les membres doivent respecter la confidentialité et protéger les données personnelles, y compris les images. Les membres sont invité-e-s à signaler toute préoccupation en suivant les procédures définies dans les politiques de l'AMGE, notamment (sans s'y limiter) : les préoccupations en matière de protection de l'enfance ; les violations du Code de conduite ; et les cas d'intimidation, de harcèlement, de corruption ou de discrimination sous quelque forme que ce soit. Les bénévoles peuvent être exclu-e-s du Vivier en cas de violation des politiques de l'AMGE.

Utilisation des adresses e-mail de l'AMGE : Dans le cadre de leur rôle, les bénévoles peuvent se voir attribuer une adresse e-mail de l'AMGE. Cette adresse doit être utilisée exclusivement pour accomplir les tâches assignées et remplir les fonctions liées au rôle bénévole. Cette responsabilité doit être assumée avec soin, dans le respect des politiques de l'AMGE, en maintenant la confidentialité et en s'abstenant de partager des informations personnelles sans autorisation appropriée.

Engagement : Les membres sont invité-e-s à s'engager avec leur temps, leur enthousiasme et leur créativité dans les opportunités pour lesquelles ils-elles ont postulé. Les membres doivent faire preuve d'ouverture d'esprit et à être prêt-e-s à essayer de nouvelles approches. Les membres s'efforcent de réaliser les actions et tâches dans les délais impartis afin de contribuer à l'atteinte des objectifs des projets.

La situation personnelle de chacun-e peut évoluer, et tou-te-s s'investissent bénévolement : les membres sont invité-es à signaler le plus tôt possible toute difficulté affectant leur capacité à s'engager.

Travail d'équipe : Les membres sont invité-e-s à travailler de manière inclusive et flexible au sein d'un réseau très diversifié. Ils-Elles sont invité-e-s à pratiquer consciemment les six états d'esprits de leadership de l'AMGE dans leur travail en équipe. Le travail d'équipe doit refléter les valeurs et comportements de l'AMGE et reposer sur le respect mutuel, l'inclusivité et la collaboration en vue d'objectifs communs.

Revue : Ces termes de référence ont été mis à jour pour la dernière fois en avril 2026 et seront revus en avril 2027.



Propriété des ressources : Tous les matériaux créés dans le cadre des activités de ce Vivier sont la propriété de l'Association Mondiale des Guides et Éclaireuses, sauf accord écrit contraire.

Quitter un projet bénévole ou le vivier : Lorsqu'un-e membre quitte un projet bénévole ou le Vivier, que ce soit avant la date prévue ou à la fin d'un projet ou de la période d'adhésion au Vivier, il-elle est invité-e à partager des notes de passation ainsi que toutes les ressources pertinentes avec son responsable (personnel ou bénévole). Tou-te-s les bénévoles sont encouragé-e-s à participer à un entretien de départ afin d'aider l'AMGE à améliorer l'expérience bénévole.

SOUTIEN ET RESSOURCES DISPONIBLES

- Une intégration à votre rôle de bénévole de l'AMGE.
- Diverses opportunités de formation et de développement, notamment des webinaires, des cours en ligne et des réseautages virtuels seront disponibles via Campfire. Les membres sont encouragé-e-s à en tirer parti.
- Un système de progression est en place pour les facilitateur·rice-s, afin de les accréditer dans l'approche de facilitation et l'offre de leadership de l'AMGE. L'obtention de l'accréditation de facilitateur·rice de l'AMGE n'est pas liée aux qualifications de formateur·rice des OM/AC ; nous encourageons toutefois les OM/AC à reconnaître l'expérience et l'apprentissage nécessaires pour obtenir cette accréditation.
- Avec l'accord préalable d'un-e responsable de budget (généralement le-la responsable du personnel), les membres peuvent demander le remboursement de frais conformément à la politique de l'AMGE.
- Les bénévoles peuvent demander un soutien ou une formation supplémentaire selon leurs besoins.

CONDITIONS D'INTEGRATION DU RESERVOIR ET DU RESEAU DE BENEVOLES

Tou-te-s les nouveaux-elles membres du Vivier et du Réseau de bénévoles doivent accomplir les étapes suivantes avant d'entreprendre toute activité bénévole :

- Signer ce document de Termes de référence sur Campfire.
- Suivre le parcours d'intégration requis sur Campfire. Tou-te-s les bénévoles sont invité-e-s et encouragé-e-s à assister à un webinaire de bienvenue ; une session de formation en direct, proposée sur Campfire dans toutes les langues officielles plusieurs fois par an.
- Compléter les déclarations (protection des données, consentement à l'utilisation de l'image, protection de l'enfance et confidentialité) confirmant qu'ils-elles ont compris leurs responsabilités. Ces déclarations sont conservées sur Campfire dans le cadre du cours sur les comportements des bénévoles de l'AMGE.

Revue : Ces termes de référence ont été mis à jour pour la dernière fois en avril 2026 et seront revus en avril 2027.



ACCORD D'ENGAGEMENT

Veillez lire attentivement l'accord d'engagement suivant. En cochant chaque affirmation ci-dessous, vous confirmez votre accord avec ces Termes de référence et votre compréhension de l'engagement attendu de votre part.

- Je m'engage à participer activement au Réseau de bénévoles de l'AMGE sur Campfire, à tisser des liens, partager, apprendre et développer mes compétences.
- Je m'engage à m'impliquer activement et à postuler aux rôles bénévoles publiés dans le Vivier de bénévoles de l'AMGE lorsque j'ai les compétences et la disponibilité.
- Lorsque je suis accepté-e pour un rôle bénévole à l'AMGE, je m'engage à consacrer mon temps pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ou du rôle.
- Je communiquerai et m'impliquerai selon les besoins pour mener à bien les actions convenues, tout en faisant du bénévolat de manière inclusive et collaborative.
- Je placerai la sécurité et le bien-être de toutes les personnes avec lesquelles je travaille au premier plan, en particulier les enfants et les jeunes, et je veillerai à ce que mes actions soient conformes à la politique de protection de l'AMGE. Je signalerai immédiatement toute préoccupation en matière de protection à ma bénévole responsable ou à un-e membre du personnel.
- Je m'engage à comprendre et à respecter les politiques et procédures de l'AMGE ; à pratiquer consciemment les états d'esprits de leadership de l'AMGE ; à agir en tant qu'ambassadeur-riche positif-ve de notre Mouvement ; et à incarner les valeurs et comportements attendus, ainsi qu'à respecter le Code de conduite de l'AMGE et les Termes de référence des bénévoles.
- Je déclarerai tout conflit d'intérêts réel ou perçu au responsable (personnel ou bénévole) dès que possible.
- Je maintiendrai les standards de confidentialité et de protection des données.
- Je représenterai l'AMGE de manière professionnelle et respectueuse.
- Je respecterai les exigences de communication et de suivi pour chaque opportunité de bénévolat et m'engagerai activement et communiquerai ouvertement avec le personnel et les autres bénévoles de l'AMGE.

SIGNATURE :

NOM COMPLET (TEL QU'IL APPARAÎT SUR LA PIÈCE D'IDENTITÉ OU LE PASSEPORT) :

DATE :

Revue : Ces termes de référence ont été mis à jour pour la dernière fois en avril 2026 et seront revus en avril 2027.